

### *Langues officielles*

Personne ne peut ou ne voudra nier qu'il existe certaines forces au Canada qui cherchent à saper l'unité de la nation. La loi sur les langues officielles et son application sont l'objectif de ce groupe étroit, et vindicatif. Mais les Canadiens sont des gens tolérants et je crois qu'ils continueront à prêter peu d'attention à la petite minorité qui, à cause de sa conception étroite de la vie, peut jouer sur les plus viles des émotions humaines, la peur, la haine et le fanatisme, émotions qui proviennent largement d'un triste manque de connaissances et de compréhension.

Selon moi, une question très importante concernant tout ce problème gravite directement autour de mes propres origines. Je sens très fermement qu'il n'y a pas moyen que le Canada, en tant que nation, puisse reconnaître le riche héritage et la diversité des différents groupes qui se sont unis pour construire la grande nation qu'est le Canada, et qui continueront à travailler ensemble à l'avenir, si nous ne reconnaissons pas les principes et l'application du bilinguisme et du multiculturalisme. Adopter une approche étroite transformerait le Canada en un creuset comme notre voisin du sud. Ceci s'oppose notamment à l'esprit et à la vigueur du Canada, un esprit d'unité dans la diversité.

Je crois que le gouvernement s'est engagé dans la droite voie pour la survie culturelle du Canada. Notre programme du multiculturalisme et son application vigoureuse contribueront à dissiper une partie du malentendu qui existe dans différents secteurs du Canada en ce qui concerne le programme de bilinguisme. Le multiculturalisme, le bilinguisme et le biculturalisme, sont en fonction de la reconnaissance des droits de l'homme dans notre pays. On ne peut les séparer les uns des autres, ni de l'esprit qui les soutient.

Nous avons entendu plusieurs gens dire, particulièrement dans l'Ouest, que le gouvernement nous fait avaler les français de force. Ils se plaignent également du coût des programmes de bilinguisme. Ces deux déclarations sont probablement la manifestation la plus usuelle du peu que l'on sait de ce programme dans certaines régions. C'est notre devoir de le mieux faire connaître. La loi ou la résolution n'oblige personne à faire faire ou à faire apprendre quoi que ce soit à quiconque, et je crois fermement que le coût du programme est peu élevé quand on considère quel en est l'enjeu: le Canada. Monsieur l'Orateur, peut-être ne connaissons-nous pas tous les deux langues officielles pour pouvoir converser dans l'une ou l'autre, mais tous, en tant que Canadiens, nous devons pouvoir communiquer avec nos coeurs. Au fond, ce qui est important, c'est une compréhension qui vienne du coeur.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'interviens brièvement dans le présent débat pour dire quelques mots sur ce qui, à mes yeux, constitue la seule et unique question dont la Chambre des communes soit saisie. Le problème que je vais exposer dans un instant est certes le seul qui nous divise actuellement.

● (1630)

Nous n'étudions pas la loi sur les langues officielles ni la question du bilinguisme au Canada; nous étudions, non pas un amendement concernant les régions bilingues ou les activités du commissaire aux langues officielles, mais simplement une résolution relative aux employés de la Fonction publique dans la mesure où la question des langues les affecte.

[M. Marchand (Kamloops-Cariboo).]

Même la résolution dont nous a saisi le premier ministre et qui contient neuf principes fondamentaux ne constitue pas un problème. J'admets qu'au moment du scrutin certains voteront contre mais il est évident qu'amendée ou non la résolution fera l'objet d'un vote écrasant. Je sais que certains ont argumenté qu'il n'était pas nécessaire de nous saisir actuellement de cette résolution; mais maintenant que c'est fait elle ne nous divise pas; nous convenons tous que les principes exposés dans la résolution du premier ministre doivent être appliqués en matière d'emploi dans la Fonction publique. La situation est donc la suivante: le problème—et c'est le seul dont je parlerai—est de savoir si ces principes doivent simplement être approuvés par un scrutin en faveur de la motion du premier ministre ou s'il faut leur donner force de loi, c'est-à-dire en les incorporant dans la loi sur les langues officielles, dans la loi sur l'emploi dans la Fonction publique, dans la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et dans plusieurs autres appelés «statuts appropriés».

Je ne reproche pas au chef de l'opposition, ni au commotionnaire de cette motion, ni à mon bon ami et voisin le député de Grenville-Carleton (M. Baker) de nous avoir soumis leur amendement, de l'avoir défendu en exposant leur désir d'obtenir autant de garanties que possible en faveur des fonctionnaires auxquels ils s'intéressent. Pour parler simplement, je ne suis pas d'accord avec eux. Je m'inquiète également des droits des fonctionnaires et, comme beaucoup le savent, je m'inquiète d'eux lorsqu'ils atteignent leur retraite, mais je m'inquiète aussi de leurs droits de fonctionnaires en activité.

Je suis très conscient, comme le député de Grenville-Carleton qui a fait connaître sa position hier et comme le député d'Ottawa-Ouest (M. Reilly) qui a pris la parole aujourd'hui, de l'angoisse éprouvée par bien des fonctionnaires de la région de la capitale nationale et d'ailleurs au Canada lorsque les directives appliquées par le Conseil du Trésor et le gouvernement en général étaient moins favorables aux droits des fonctionnaires que ce ne sera le cas si ces directives entraînent en vigueur. Je comprends donc aisément qu'ils souhaitent que ces directives présentent autant de garanties et de force que possible.

Mais même dans ces circonstances, monsieur l'Orateur, je pense que toute cette question des langues dans la Fonction publique, est encore en voie de gestation. D'après mes renseignements, obtenus non seulement par les journaux mais également par mes discussions avec des représentants de syndicats de la Fonction publique, ces derniers sont entièrement satisfaits du nombre de consultations qu'ils ont tenues avec le gouvernement pour élaborer ces directives. Cette satisfaction n'est pas rétroactive—elle ne remonte pas à des circonstances antérieures; je crois comprendre que les consultations dont sont nées ces directives se sont avérées entièrement satisfaisantes. Mais les responsables des mêmes syndicats de la Fonction publique—et je le dis à mes bons amis de Grenville-Carleton et d'Ottawa-Ouest—parlent au nom de leurs membres; en général, ils parlent pour l'ensemble des fonctionnaires du Canada et en particulier pour les fonctionnaires de la région d'Ottawa en disant qu'ils ne veulent pas voir ces directives établies définitivement dans nos lois, avoir force de loi. Pour employer leurs propres termes, ils disent qu'il reste des problèmes à régler, certains points à éclaircir. Par exemple, un certain nombre de dates figurent actuellement dans la résolution qui devront sans doute être avancées ou reculées; en outre, d'ici deux ou trois ans d'autres points devront peut-être être modifiés.